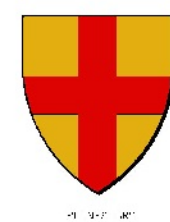
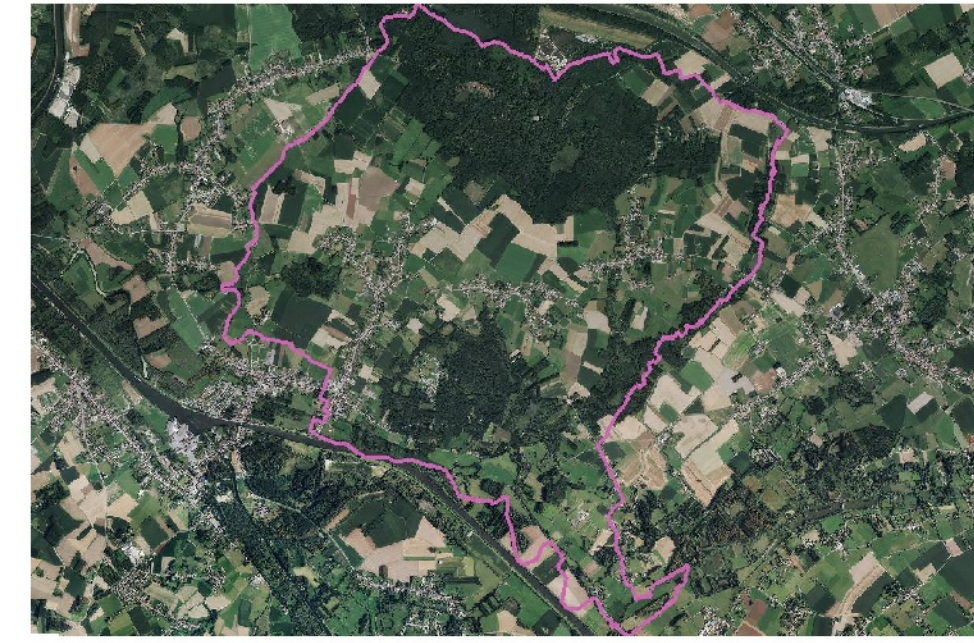


# Commune de FLINES-LES-MORTAGNE



## Carte Environnementale



Pour information

## PLAN

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbaine

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord

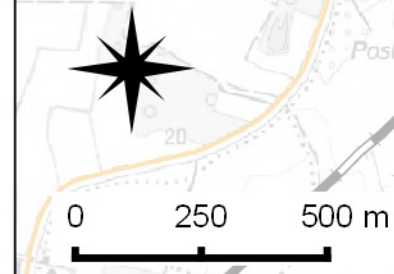
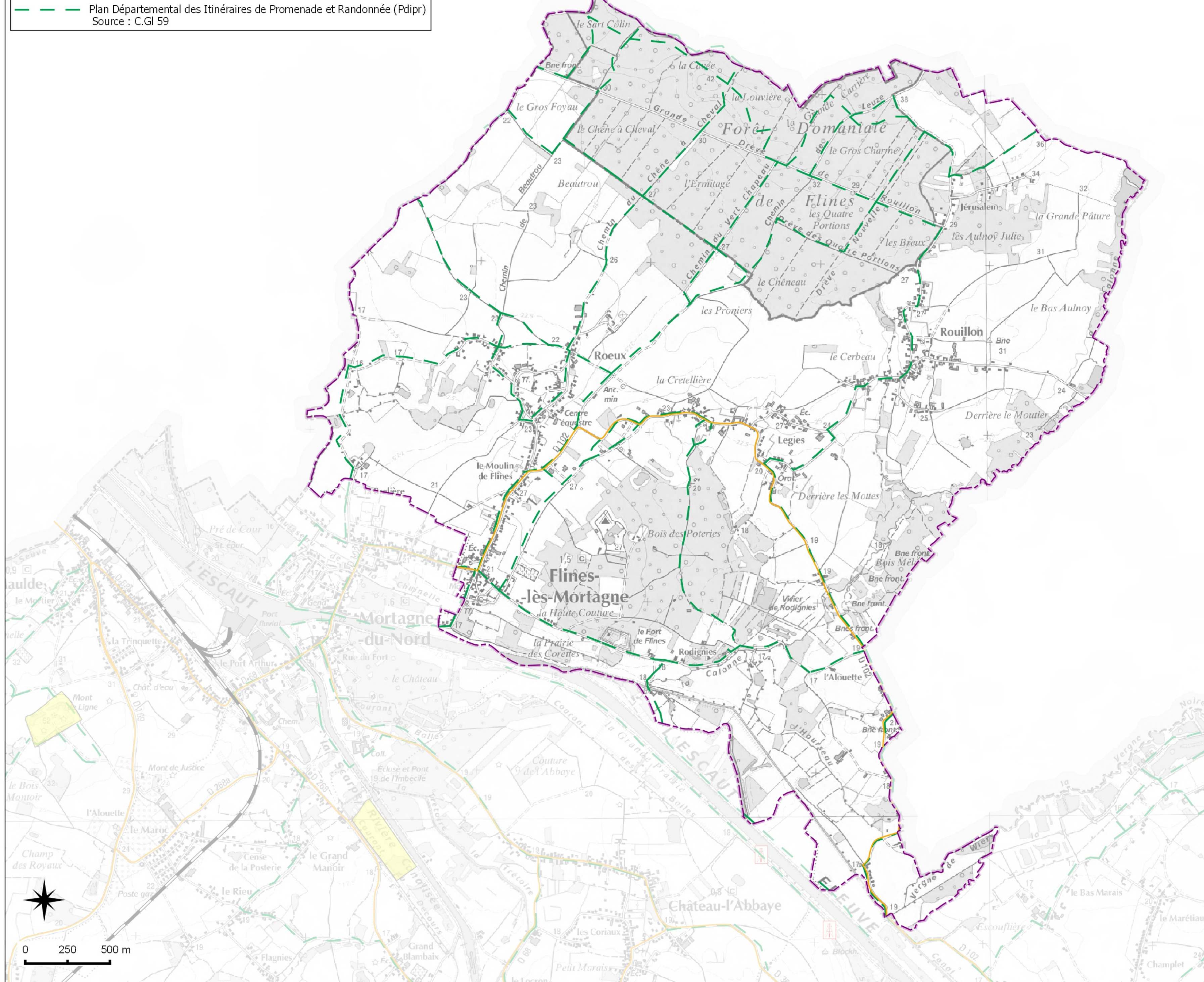
D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 01/04/2015  
Sources : Géomatique Sudois  
(C) Cadastre / PO - Dgfr  
Email : ddtm.sud@nord.gouv.fr

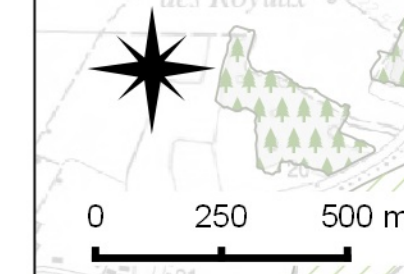
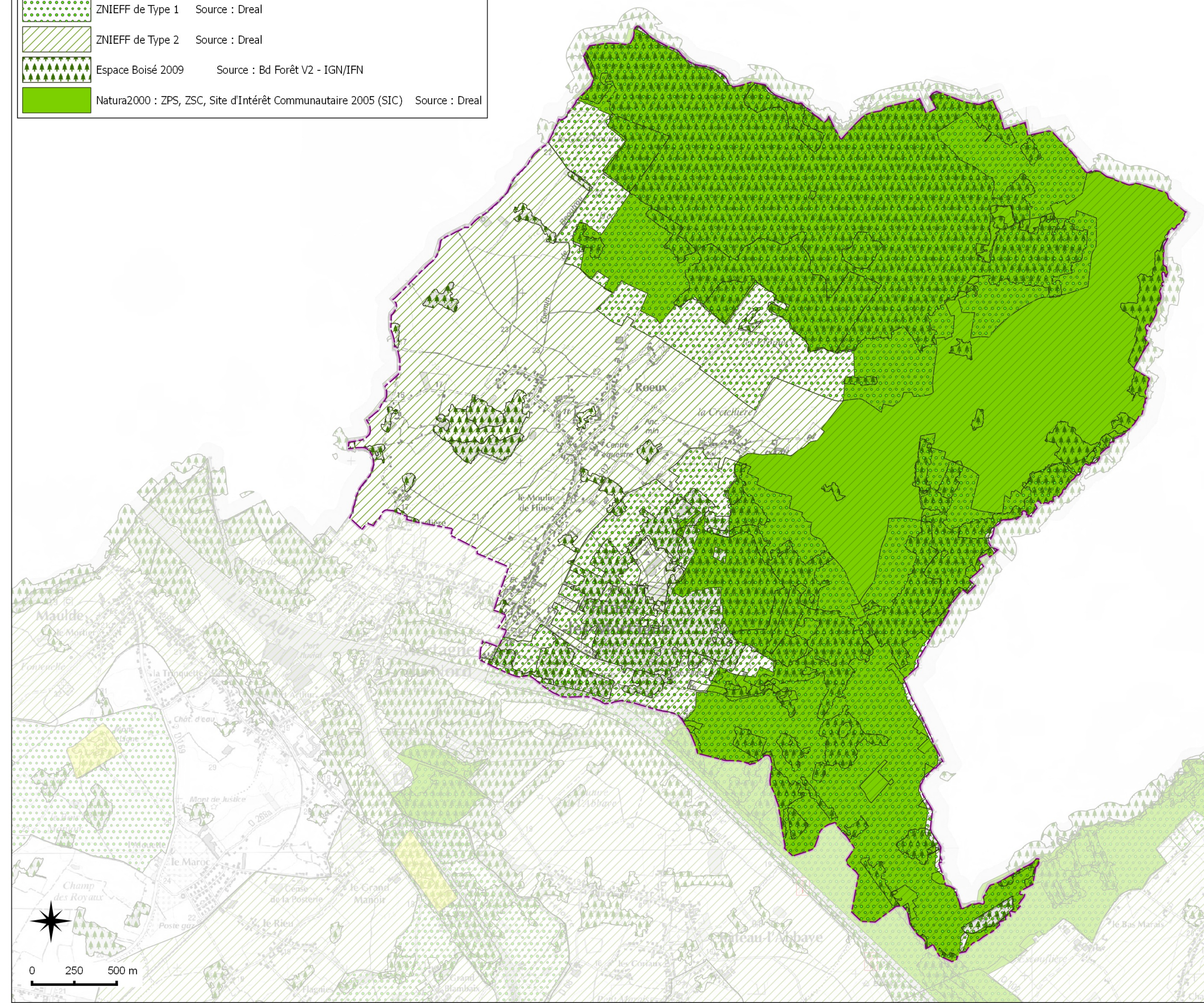
### LEGENDE

Contour de commune

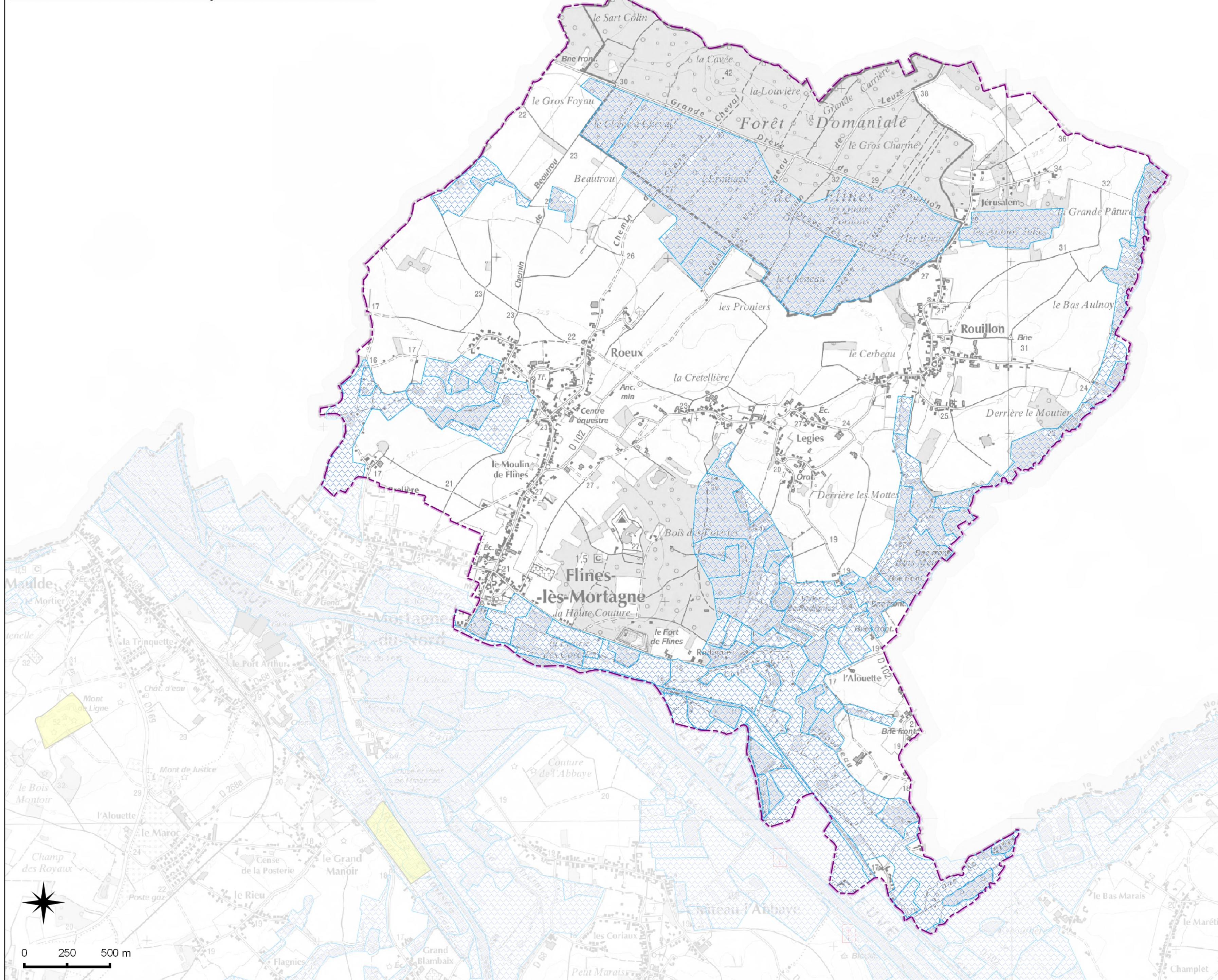
**Infrastructure**  
Route Départementale  
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr)  
Source : C.GI 59



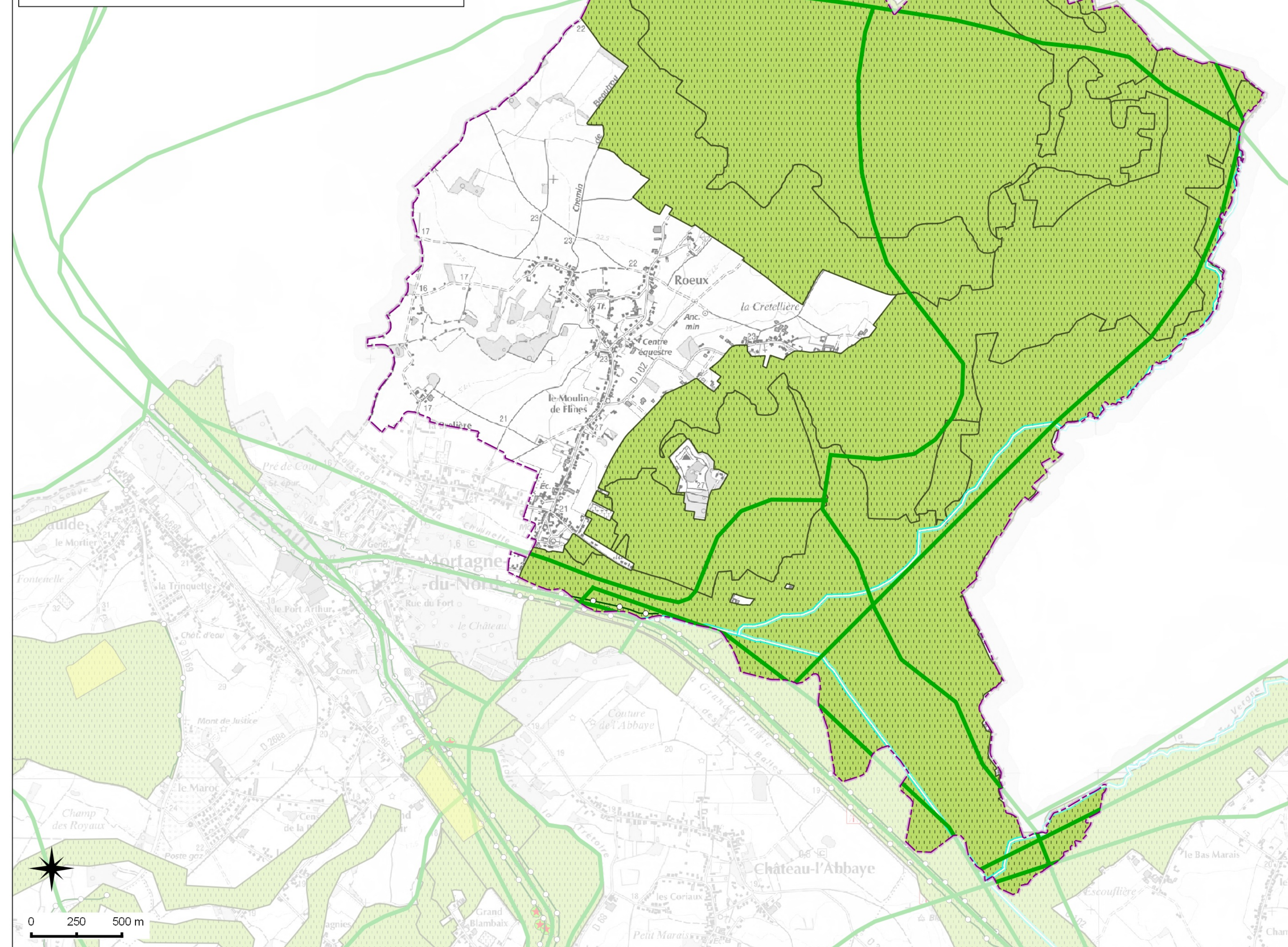
**Patrimoine Naturel**  
ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal  
ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal  
Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGN/IFN  
Natura2000 : ZPS, ZSC, Site d'Intérêt Communautaire 2005 (SIC) Source : Dreal



**Patrimoine Naturel**  
Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe)  
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie



**schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue**  
Réservoirs de biodiversité  
Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques  
Réservoirs de biodiversité  
Corridors écologiques



### Annexes

#### Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents statutaires (LULI, PLU et cartes communales) et les documents administratifs dans le domaine de l'eau présentent les zones humides en rapport notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.

La représentation des Zones à Dominance Humide du SDAGE (D. 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et destinée à permettre aux communes de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (Z), ainsi que des prescriptions de protection.

(1) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

#### Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Les objectifs sont la connaissance permanente, ainsi qu'au possible des espèces, habitats, terroirs et autres, dans l'intérêt de leur sauvegarde et de la richesse de l'écosystème soit sur la réserve d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et est possible de première génération est en cours de modernisation.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV) est un réservoir des contributions écologiques humaines et spatiales. Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à empêcher sa perte en maintenant et restaurant ses capacités évolutives et à la remettre en lien avec les contributions écologiques.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV) a pour objectif de restaurer les contributions écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de s'adapter, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TV) a été adopté par le conseil régional le 4 juillet 2014.

**Natura 2000**  
Réseau écologique européen constitué de zones de protection spéciales (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC). Elles constituent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Une liste partielle est mise à jour en 2000 dans le Code de l'environnement par le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414-1 et L. 414-2 du Code de l'environnement). Elles sont issues de l'inventaire des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.